

MONTS-DE-PIÉTÉ ÉGYPTIENS

1872 (5 mars) : S.A.

Édouard Dervieu

Le principal personnage de l'ouvrage historique remarquable de Landes, *Bankers and Pashas*, est Édouard Dervieu, qui arriva d'abord en Égypte au milieu des années 1850 pour prendre les fonctions de directeur de l'agence des Messageries maritimes à Alexandrie ; en 1857, il accepta le poste de directeur général de la *Medjidieh*, nouvelle compagnie de bateaux à vapeur constituée sous le patronage du vice-roi. En 1860, avec l'appui d'amis parisiens, il installa à Alexandrie une banque privée au modeste capital de 400.000 fr. ; en 1863, ce capital avait atteint 10 millions et le vice-roi lui-même y participait discrètement. Dervieu s'intéressa à diverses sociétés industrielles, financières et commerciales en Égypte, en qualité de promoteur et d'administrateur, et, en 1872, il retourna à Paris pour y fonder une banque privée. En 1875, pendant un certain temps, il prit une option sur les actions du Khédive dans la compagnie de Suez que Disraeli devait racheter pour le compte de l'Angleterre (Cameron (Rondo), *La France et le développement économique de l'Europe*, p. 365, note 2).

Monts-de-piété égyptiens (*Le Messager de Paris*, 6 octobre 1876)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette société a eu lieu le 16 septembre.

D'après le rapport du conseil d'administration à cette assemblée, les bénéfices nets de l'exercice finissant au 30 juin ont été de 76.309 fr. 75. Ils ont permis la distribution d'un intérêt de 8 % et d'un dividende supplémentaire de 30 fr. par action, en même temps qu'un amortissement de 112 fr. 50 sur chaque action d'apport, laissant un solde disponible à reporter de 8.626 70.

La Société des monts-de-piété égyptiens opère à Alexandrie et au Caire. À Alexandrie, elle a prêté, en 1875-1876, 733.823 fr. sur 3.308 nantissements. Au Caire, elle a prêté, durant la même période, 500.930 fr. sur 4.040 nantissements. Soit un prêt total de 1.234.753 fr., garanti par 11.348 nantissements, ce qui représente une moyenne de 108 80 sur chaque objet engagé.

Ces chiffres donnent, comparativement à 1874-75, une augmentation de 126.716 fr. pour de Alexandrie, et. de 209.6322 fr. pour Le Caire, soit de 336.338 fr.

Malgré quelques remboursements demandés sur les dépôts qui ont atteint en moyenne 803.287 fr. 75 contre 572.896 fr. 64, chiffres de 1874-75, leur ensemble s'élevait encore, au 30 juin dernier à 729.941 fr. 70. Toutefois, le conseil, pensant qu'il était sage de restreindre autant que possible l'emploi des crédits ouverts à la société, a décidé, dans sa séance du 10 juin, l'appel d'un versement de 250 francs par action. La circulaire adressée à cette époque aux intéressés, et qui leur expliquait les motifs de la décision prise, réduisait à néant les bruits malveillants dont la société avait été l'objet. Il

n'existe en portefeuille aucun titre du gouvernement égyptien ni de la Daïra ; tous les prêts sont faits sur nantissement de bijoux et de marchandises d'un écoulement facile, en temps ordinaire.

Les actionnaires ont approuvé les comptes présentés. Ils ont nommé M. Gaudard-bey administrateur, en remplacement de M. Taradel, démissionnaire, et réélu les administrateurs sortants. Par suite, la société a, comme administrateurs : MM. Édouard Dervieu ¹, Victor Foriel de Bisschop, Léon Gay, Achille Hermel, Frédéric Mannberguer et Achille Monchicourt ² ; comme membres du comité résidant à Alexandrie, MM. André Dervieu, Pol Maunoury et Gaudard-bey ; enfin, comme commissaire vérificateur des comptes, M. Edmond Jacquin.

Monts-de-piété égyptiens
(*Le Messager de Paris*, 26 octobre 1877)

La Société des monts-de-piété égyptiens a tenu, le 29 septembre, son assemblée générale, et, une assemblée générale extraordinaire. La première avait à s'occuper des comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier et des nominations administratives habituelles ; la seconde avait à décider quelques modifications, peu importantes d'ailleurs, dans les statuts sociaux et auxquelles elle a donné son approbation.

L'exercice 1876-1877, grâce à la prudente activité de la gestion sociale, a donné des résultats très satisfaisants. Les bénéfices nets se sont élevés à 89.483 27, dont il a été fait la répartition suivante :

Fonds de réserve	4.474 15
Intérêts de 8 % aux actions	49.200 00
Tantième statutaire de la direction et du personnel	2.864 70
Allocation du commissaire	600 00
Dividende de 45 francs par action	20.250 00
Amortissement de 175 francs action d'apport	7.000 00
Solde reporté	5.094 42
Total égal	89.483 27

¹ Édouard Dervieu (Marseille, 1823-Paris, 1905), surtout connu pour ses affaires en Égypte (*Landes, Bankers and Pashas*), mais aussi très actif en France comme fondateur de la maison de banque Dervieu, Guillaumeron et Compagnie, administrateur de la funeste Union générale (1878) — dont il démissionna rapidement —, des désastreuses Mines d'or de la Guyane française, de la Banque commerciale et industrielle (Bourgeois)(1880) — dont il devint vice-président —, des malheureuses Plâtrières du Bassin de Paris, du Crédit général français (rebaptisé après sa faillite le Discrédit général français), des Chambres mortuaires d'attente (1895), etc.

Sa fille épouse en 1885 Octave Maggiar, ingénieur, administrateur délégué de la Compagnie française des mines du Laurium (Grèce) et président de la Compagnie française des tramways (Indochine).

Son fils Paul devient administrateur délégué de la Compagnie française des tramways (Indochine), administrateur de l'Énergie électrique indochinoise, puis (1933) des Eaux et électricité de l'Indochine (fournisseur des tramways en énergie) et de la Société indochinoise des graphites.

² Achille Monchicourt (Valenciennes, 1831-Paris, 1894) : remarié à une Dlle Van Kalck, d'Anvers (Antwerpen). Ingénieur civil. Banquier à Alexandrie, puis administrateur délégué de la Société des allumettes chimiques à Paris (1872) et président de la Compagnie française des mines du Laurium (1884). Voir [encadré](#).

Cette répartition porte à 11 % le revenu total des actions, ce qui constitue une augmentation sur les résultats de l'exercice précédent, dont le dividende, en sus de l'intérêt, avait été seulement de 30 francs par action, tandis que celui de cette année s'élève à 45 francs.

Quelques chiffres donneront la mesure de l'importance des affaires de la Société. Les magasins renfermaient, au 30 juin dernier, 13.379 articles engagés, dont 8.524 à Alexandrie et 4.855 au Caire, pour une somme totale de 1.106.359 fr. Le mouvement total des engagements, renouvellements et dégagements a porté, dans les magasins d'Alexandrie et du Caire, sur une somme de 3.786.605 francs. La moyenne du montant des dépôts, qui avait été seulement de 803.287 73 en 1875-1876, s'est élevée, pendant le dernier exercice, à 862.169 01.

L'abaissement général du taux de l'intérêt, a permis à la Société de réduire l'intérêt des capitaux reçus par les monts-de-piété égyptiens, à 5 % pour les dépôts ayant au moins 3 mois de durée et à 6 % pour tous ceux dont la durée excède 6 mois.

Ces communications ont, comme elles le méritaient, pleinement satisfait l'assemblée qui, après approbation donnée aux comptes présentes et à la répartition proposée, a réélu :

MM. Léon Gay, Achille Hermel et P. Maunoury, administrateurs sortants.

Et M. Edmond. Jacquin, commissaire pour l'exercice 1877-1878.

Le dividende de 45 fr. par action a été mis en paiement à partir du 15 octobre.

Monts-de-piété égyptiens
Assemblée du 21 septembre 1878
(*Le Capitaliste*, 20 novembre 1878)

Le rapport présenté aux actionnaires pour l'exercice finissant au 30 juin 1878 constate que le nombre des articles restant engagés à cette époque s'élevait à 15.672 et le montant des prêts à 1.090.844 francs. Sur ces totaux, il y avait, à Alexandrie, 9.813 articles engagés pour 698.331 francs, et au Caire 5.859 articles, sur 392.513 fr. d'avances.

L'abaissement du taux de l'intérêt, à 5 % pour les dépôts ayant au moins 3 mois de durée et à 6 % pour ceux dont la durée excède 6 mois, n'a pas empêché l'augmentation des sommes dépensées, qui s'élevaient, au 30 juin dernier, à 913.640 fr., soit 135.454 fr. 55 de plus qu'au 30 juin précédent.

L'ensemble des bénéfiques, montant à 81 millions 567 fr. 87, a été ainsi réparti :

Fonds de réserve	4.078 39
Intérêt de 8 % aux actions	49.200 00
Tantième statutaire du directeur et du personnel	2.263 17
Allocation du commissaire	600 00
Dividende de 40 fr. par action	18.000 00
Amortissement de 150 fr. par action d'apport	6.000 00
Solde reporté	1.426 31
	<u>81.567 87</u>

MM. Éd[ouard] Dervieu, Mannberguer et André Dervieu ont été réélus administrateurs ; M. Caprara a été nommé administrateur, et M. Jacquin, commissaire des comptes pour l'exercice 1878-1879.

Monts-de-piété égyptiens
(*Le Capitaliste*, 29 septembre 1880)

Les actionnaires de la Société des monts-de-piété égyptiens, dans leur assemblée générale tenue vendredi dernier, ont approuvé les comptes de l'exercice clos, le 30 juin dernier, qui leur étaient soumis.

Ces comptes se soldent par un bénéfice net de 53.631 fr. 84, sur lequel a été opéré le prélèvement statutaire au profit du fonds de réserve. Le revenu de l'exercice est de 8 % par action.

MM. Gay³, Hernel et Caprara, administrateurs sortants, ont été réélus, et M. Jacquin a été confirmé dans ses fonctions de commissaire pour l'exercice 1880-81.

Siégeant à titre extraordinaire, l'assemblée a décidé la prorogation jusqu'au 30 juin 1892 de la société, laquelle devait prendre fin le 15 mars 1882.

Monts-de-piété égyptiens
(*Le Capitaliste*, 4 mai 1881)

La Société des monts-de-piété égyptiens a réuni le 30 avril ses actionnaires en assemblée générale extraordinaire.

Cette assemblée a décidé certaines modifications aux statuts portant sur le mode d'imputation des bénéfices sociaux.

Monts-de-piété égyptiens
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 septembre 1881)

Les actionnaires de la Société des Monts-de-piété égyptiens ont tenu samedi leur assemblée générale annuelle. Ils ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier et fixé le revenu de cet exercice à 6 % par action ; il a été distribué en deux acomptes, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet derniers. La fixation du revenu n'a eu lieu qu'après prélèvement de diverses sommes pour des Amortissements facultatifs et attribution de 6 % à la réserve statutaire. Un reliquat d'environ 4.000 fr. a été reporté à l'exercice nouveau.

Les trois administrateurs sortants ont été réélus et M. Mannberguer⁴ a été appelé aux mêmes fonctions, en remplacement de M. Gay, décédé.

M. Jacquin a été confirmé dans ses fonctions de commissaire pour l'exercice nouveau.

³ Probablement Léon Gay, de la maison de banque parisienne Gay, Rostand et Deschars, administrateur de la Compagnie française des mines du Laurium (Grèce).

⁴ Frédéric dit Fédor Mannberguer (1823-1891) : directeur de la banque Périer frères et Compagnie. À ce titre, président de la Compagnie havraise péninsulaire. Voir [encadré](#).

AVIS AUX ACTIONNAIRES
(*Le Messager de Paris*, 5 et 12 novembre 1882)

Monts-de-piété égyptiens. — Du 14 octobre au 15 novembre 1882, appel d'un versement de 1.000 fr. par action.

AVIS AUX EMPRUNTEURS
DU
MONT-DE-PIÉTÉ D'ALEXANDRIE
(*Le Temps*, 17 février 1883)

La Société des monts-de-piété égyptiens prévient les emprunteurs du mont-de-piété d'Alexandrie que les objets donnés en gage ayant été pillés et incendiés à la suite du bombardement de juillet dernier, elle réclame au gouvernement égyptien :

1° En son nom personnel,

Le montant de sa créance, c'est-à-dire l'importance de ses prêts avec les intérêts qui lui sont dus ;

2° Au nom de ses emprunteurs et en sa qualité de créancière,

La différence entre le montant du prêt fait par la société augmentée des intérêts qui lui étaient dus au 15 juillet et l'estimation majorée du quart en ajoutant à la somme représentant cette différence les intérêts à 7 % à dater du 15 juillet 1882.

Elle invite, de plus, par la voie de la presse, tous ses emprunteurs à intervenir eux-mêmes, directement et personnellement, devant la commission des indemnités et à faire valoir leurs droits comme ils l'entendront.

Elle décline toute responsabilité pour quelque cause et à quelque titre que ce soit.

Bulletin annexe au Journal officiel du 8 juin 1908
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 juin 1908)

Monts-de-piété égyptiens (Banque de prêts sur nantissements). — Notice sur la constitution. Augmentation du capital de 450.000 fr. par l'émission au pair de 900 actions. Bilan au 30 juin 1907.

Samir Saul,
LA FRANCE ET L'ÉGYPTE DE 1882 À 1914
LES MONTS-DE-PIÉTÉ ÉGYPTIENS

Bien que les Monts-de-piété aient pris la forme de société anonyme et qu'ils représentent avant 1914 le plus important des 83 établissements de prêts sur gages en Égypte ⁵, ils conservent longtemps l'aspect d'une commandite, non cotée à la Bourse, au conseil quasi familial ⁶. À partir de 1897 débute, sous des influences externes, une transformation graduelle qui substitue à l'officine de prêts à taux usuraires la petite banque à taux élevés. L'affaire fonctionne avec régularité ; constant, son développement est en même temps rémunérateur.

⁵ AE, AP Le Caire 223, Note sans date.

⁶ Les rapports annuels sont calligraphiés au moins jusqu'en 1921 et conservent un cachet confidentiel.

C'est par le firman du 12 juillet 1860 que Provins obtient l'autorisation de constituer la société. Conçue à Richard Koenig, puis à Voisin et Cie, l'autorisation est adjugée le 16 mars 1870 à Mazeau, qui s'associe à Dervieu ⁷. Ce dernier mange à deux râteliers : financier du prince, il a pignon sur rue chez ses sujets. Une société anonyme est constituée par eux à Paris le 27 janvier 1872, son objet étant de prêter sur nantissements d'objets mobiliers et de marchandises, de faire des avances sur nantissements de titres du gouvernement égyptien et sur hypothèques, de recevoir des fonds en dépôts productifs d'intérêt, et d'émettre des obligations nominatives transmissibles par voie d'endossement. Le siège social est à Paris ; les sièges administratifs à Alexandrie et au Caire. On fixe le capital à 2.250.000 fr., divisé en 450 actions de 5.000 fr., libérées d'un quart. Mazeau et Dervieu s'attribuent 40 actions chacun en rémunération de leur apport. La durée de la société est de dix ans, renouvelable à l'échéance ⁸.

Suite au bombardement d'Alexandrie par la marine britannique le 11 juillet 1882, le siège de la société est détruit par l'incendie, puis livré au pillage. L'assemblée générale du 30 septembre autorise un appel de 1.000 fr. par action ⁹. En septembre 1883, le fonds social devient plus facilement négociable lorsqu'il est converti en 4.500 actions de 500 fr., libérées de moitié, dont 400 sont remises aux apporteurs initiaux. Cela n'implique guère que l'actionnariat se soit étendu au-delà du cercle des fondateurs. Quant aux administrateurs, leurs mandats sont de longue durée et presque cessibles de père en fils ¹⁰.

Le firman autorise les Monts-de-piété à percevoir un intérêt de 1,5 % par mois. S'ajoute en sus un droit fixe de 3 % pour frais d'estimation, d'assurance, de régie et de gardiennage. On prête les deux tiers du prix d'estimation du gage. La durée d'un prêt est de six mois. En cas de renouvellement, les objets sont réestimés et réassurés, moyennant un autre 3 %. Le taux est donc en réalité de 24 % l'an.

Un décret du 10 août 1892 ayant réduit le taux d'intérêt légal pour les prêts conventionnels à 9 %, l'*Imparziale* d'Alexandrie lance une campagne de presse contre les Monts-de-piété et le gouvernement est amené à s'y intéresser. En septembre 1893, il leur signifie son intention de dénoncer la concession. Monchicourt alerte le Quai d'Orsay : l'existence de la société est menacée ¹¹.

Les Monts-de-piété finissent par accepter le taux de 9 % ¹². D'autre part, les frais d'estimation, mesurage, emmagasinage, etc., ne doivent pas dépasser 4 % pour les prêts inférieurs à 250 piastres (64,80 fr.) et 3 % pour les autres ¹³.

Le danger est plus grand en ce qui concerne la réalisation du gage, et pourrait rendre les opérations de la société impraticables. Le Code de commerce exige l'autorisation du juge du Tribunal de commerce, une sommation au débiteur par acte d'huissier et de la publicité par affiches avant toute vente aux enchères. Outre les charges qu'il imposerait pour les petits prêts, et qui dépasseraient parfois la valeur du gage, il est, en règle générale, impossible d'exécution car les déposants des objets ne sont bien souvent pas

⁷ Il a épousé l'une des filles de Koenig. Landes, op. cit., p. 104.

⁸ Au premier conseil on retrouve Dervieu, trois banquiers de Paris (Léon Gay, Frédéric Mannberguer et Achille Hermel) et le comité d'Alexandrie (Victor Floriel de Bisschop, Pol Maunoury, Chenaud, directeur de l'agence du Comptoir d'escompte de Paris, et J.-N. Anslyn, chancelier du consulat des Pays-Bas). Statuts.

⁹ *La Revue économique et financière*, 4 novembre 1882.

¹⁰ En 1875, le frère d'É. Dervieu, André, entre au conseil. Le fils d'A. Dervieu, Paul, entré en 1907, y est toujours en 1929. Charles Monchicourt et Jules Rostand sont au conseil de 1904 à 1929 au moins. André Monchicourt compte parmi les administrateurs en 1929. Émile Maggiar est directeur en Égypte de 1881 jusqu'à son décès en mai 1900. Son successeur, Picard, ayant demandé d'être relevé de ses fonctions en 1903, il est remplacé par Édouard Maggiar. Octave Maggiar est suivi à la présidence par Paul Monchicourt.

¹¹ AE, CP Égypte 133, Casimir-Périer, ministre AE, à de Reverseaux, agent diplomatique, 5 janvier 1894 ; CP Égypte 134, de Reverseaux à Casimir-Périer, 11 mars 1894

¹² Rapport du c.a. à l'AG du, 25 septembre 1897

¹³ *Annuaire statistique de l'Égypte*, 1913, p. 541.

leurs propriétaires. Du fait que l'essence même de l'institution consiste à permettre à l'emprunteur de rester inconnu, les reconnaissances émises sont au porteur, non nominatives. La société demande l'appui de l'agence diplomatique pour obtenir l'amendement du Code à l'effet que la sommation soit remplacée par l'affichage des numéros de reconnaissances en retard ¹⁴. Le décret du 18 avril 1900 va dans le sens souhaité ¹⁵.

L'abaissement du taux de l'intérêt ne diminue les bénéfices de la société que durant trois ans. Le montant des prêts, au même titre que le taux, entre en ligne de compte dans le bénéfice. Le directeur note que les opérations de 3 à 40 fr. sont les plus onéreuses ; celles de 41 à 79 fr. sont onéreuses ou rémunératrices selon que le gage séjourne plus ou moins longtemps dans les magasins. Seuls les prêts de plus de 80 fr. rapportent un bénéfice ¹⁶. C'est dans cette catégorie que les opérations les plus importantes ont toujours été réalisées.

Tableau 15 : Opérations de prêts nouveaux et renouvelés¹⁷

	Bureau du Caire				Bureau d'Alexandrie			
	Prêts de 3 à 59 fr.		Prêts de 60 fr. et au-dessus		Prêts de 3 à 59 fr.		Prêts de 60 fr. et au-dessus	
	Nb d'articles (1)	Valeur (fr.)	Nb d'articles	Valeur (fr.)	Nb d'articles (1)	Valeur (fr.)	Nb d'articles	Valeur (fr.)
1883	5.564	115.913	2.888	705.152	1.989	46.388	1.221	324.168
1884	6.341	140.707	3.316	882.496	5.343	115.350	3.084	1.011.169
1885	7.811	167.958	3.772	907.598	7.491	153.820	3.588	891.657
1886	10.053	208.703	4.009	952.650	9.526	192.483	3.924	939.472
1887	11.520	218.366	4.052	944.583	12.036	242.855	4.652	1.024.005
1888	13.794	267.561	4.270	1.015.368	14.114	273.237	5.057	1.045.427
1889	16.250	276.897	4.608	1.163.613	16.510	317.775	4.767	962.087
1890	15.896	275.706	4.118	925.304	17.507	329.921	4.369	908.555
1891	15.469	263.225	3.328	791.880	17.312	303.746	4.207	975.719
1892	17.866	292.275	3.673	851.608	17.806	316.561	4.545	987.950
1893	20.337	317.450	4.010	964.281	17.811	320.049	4.451	1.024.953
1894	19.894	319.320	4.068	937.271	17.723	323.304	4.696	1.003.898
1895	21.366	356.799	4.430	1.076.318	18.950	329.401	4.727	1.031.721
1896	16.588	318.954	4.521	1.137.289	15.677	297.245	4.660	969.284
1897	14.266	286.529	4.637	1.250.583	14.386	288.127	4.614	962.193

¹⁴ AE, AP Le Caire 450, Ém. Maggiar à Cogordan, mars 1899 ; AE, NS Égypte 80, Girard à Delcassé, 15 février 1899 ; *ibid*, Note du 8 mars 1899.

¹⁵ Rapport du c. a. à l'AG du 29 septembre 1900.

¹⁶ AE, AP Le Caire 450, Note d'Ém. Maggiar, 13 juin 1899.

¹⁷ AE, AP Le Caire 450.

1898	13.769	300.929	4.615	1.197.140	15.822	319.016	4.761	1.098.477
Total	226.784	4.127.292	64.315	15.703.134	220.003	4.169.278	67.323	15.160.725
Moyenne	—	18,2	—	244,16	—	18,95	—	225,19

(1) Objet ou groupe d'objets donné en gage pour une opération de prêt.

La société contrecarre la baisse du taux de l'intérêt autorisé en doublant le nombre de prêts nouveaux en 1901. Ils continuent à augmenter, quoique par à-coups.

Tableau 16 : Mouvement des prêts¹⁸

	Engagements				Dégagements				Solde des engagements	
	Nouveaux		Renouvelés		Par remboursement		Par vente		Nb articles	Valeur (fr.)
	Nb articles	Valeur	Nb articles	Valeur (fr.)	Nb articles	Valeur	Nb articles	Valeur (fr.)	Nb articles	Valeur (fr.)
1896	10.506	53 626	18.403	1.397.670	27.419	1.273.314	2.191	70.800	20.293	1.423.852
1897	5.774	203.590	16.477	1.166.144	22.013	1.442.422	2.509	78.988	18.022	1.372.166
1898	8.455	264.962	14.906	1.261.795	21.115	1.430.349	2.453	89.209	17.815	1.3793.65
1899	8.126	249.541	14.859	1.323.772	21.273	1.338.123	1.362	56.164	18.165	1.558.391
1900	7.564	429.712	12.947	1.165.461	20.083	1.497.859	38	3.296	18.555	1.652.409
1901	13.359	820.017	7.477	855.053	17.632	1.346.919	3.361	152.006	18.398	1.828.554
1902	12.968	830.180	7.287	908.390	18.244	1.527.490	2.162	102.259	18.247	1.937.375
1903	11.977	462.533	7.482	1.041.375	18.068	1.489.400	1.881	91.664	17.757	1.860.219
1904	11.232	667.077	7.178	933.216	17.302	1.556.470	1.775	74.753	17.089	1.829.289
1905	12.984	1.159.902	6.927	893.630	17.438	1.630.670	1.758	94.543	17.804	2.157.608
1906	13.201	1.187.035	6.740	1.032.742	19.168	2.098.015	1.559	87.825	17.018	2.191.545
1907	13.805	1.883.224	6.084	1.023.133	18.969	2.373.661	1.452	82.784	16.486	2.641.457
1908	19.453	1.225.841	6.795	1.282.981	18.390	2.114.737	1.515	113.245	22.829	2.9222.97
1909	17.925	1.373.585	9.738	1.456.064	21.536	2.294.673	1.751	138.057	27.205	3.319.216
1910	20.637	1.915.679	11.733	1.661.368	30.061	3.345.689	2.297	143.160	27.217	3.407.414
1911	20.214	2.025.653	11.639	1.673.832	29.753	3.529.341	2.061	137.824	27.217	3.439.734
1912	27.328	3.331.778	11.964	1.677.838	29.214	3.630.987	2.156	139.708	29.690	3.850.710

Le supplément de prêts entre dans la catégorie la plus élevée car les bénéfices nets, après le recul de 1898-1901, ne cessent de croître. En outre, la proportion de bénéfices nets retirés des revenus bruts – en général plus de 50 % – paraît forte pour ce genre d'établissement, et indique la faveur accordée aux prêts les moins onéreux.

Tableau 17 : Monts-de-piété : comptes d'exploitation¹⁹

¹⁸ *Annuaire statistique de l'Égypte*, 1913, pp. 542-543.

¹⁹ Bilans. Les bilans n'étant pas assortis de comptes d'exploitation avant 1905, les bénéfices bruts et les dépenses restent inconnus pour les premières années.

	Bénéfices bruts (bénéf. bruts/fonds propres)(fr.)	Frais et intérêts (fr.)	Bénéf. nets (Bénéf. nets/fonds bruts) (fr.)	Rendement (bénéf. bruts/fds propres) (%)	Rentabilité (bénéf. nets/fds propres) (%)
1897	—	—	85.183	—	5,49
1898	—	—	85.689	—	5,47
1899	—	—	74.942	—	4,74
1900	—	—	70.597	—	4,46
1901	—	—	76.427	—	4,26
1902	—	—	94.288	—	4,71
1903	—	—	112.179	—	5,59
1904	—	—	123.901	—	6,13
1905	298.666	151.058	145.289	14,59	7,1
1906	326.204	154.062	172.188	12,1	6,39
1907	360.905	156.982	206.077	14,97	8,55
1908	412.816	209.172	208.911	16,64	8,42
1909	443.289	203.658	211.131	17,71	8,43
1910	473.159	214.422	263.173	16,39	9,12
1911	476.833	215.399	267.727	16,58	9,31
1912	525.014	240.135	288.003	17,62	9,67
1913	571.878	270.577	300.559	19,11	10,04
1914	619.967	269.962	347.143	13,24	7,41

Les Monts-de-piété prennent de plus en plus l'allure d'une petite banque où le volume des opérations compte autant que le revenu unitaire que chacune d'elle. Ils s'engagent, en outre, dans les avances sur titres. La progression du rendement de l'entreprise et de sa rentabilité – les deux soutiennent la comparaison avec ceux d'autres banques – amènent l'augmentation du capital à 2.500.000 fr. le 1^{er} juin 1908 et à 4.000.000 fr. le 26 septembre 1913. Cette dernière émission se fait avec prime de 25 fr., et, le 6 mai 1914, les actions sont inscrites à la cote du Syndicat des banquiers en valeurs à la Bourse de Paris. Une distribution attrayante de dividendes prépare le terrain pour l'opération.

Discrets, les Monts-de-piété sont une société comme les autres et représentent 4.000.000 fr. investis en Égypte, auxquels la diplomatie française n'est plus appelée à prêter son concours. De 1881-1882 à 1914-1915, la société verse 4.193.090 fr. en dividendes et environ 60.000 fr. en allocations à la direction et au personnel.

Tableau 18 : Bilans Monts-de-piété ²⁰ (En francs)

²⁰ Bilans. Les bilans des années antérieures n'ont pas été retrouvés.

	Actif			Passif		
	Magasins	Caisse (espèces)	Porte-feuille (1)	Capital versé (2)	Réserves	Dépôts en numéraire
1897	1.439.357	190.710	72.487	1.225.000	327.791	494.386
1898	1.426.453	149.843	95.916	1.225.000	341.550	453.755
1899	1.618.941	39.414	50.910	1.225.000	355.334	448.956
1900	1.735.769	44.836	52.848	1.225.000	359.082	409.840
1901	1.920.744	24.584	49.360	1.430.000	362.611	390021
1902	2.030.502	56.078	47.245	1.635.000	366.433	334.374
1903	1.953.046	122.553	—	1.635.000	371.147	369.736
1904	1.913.112	100.263	15.000	1.635.000	396.256	341.313
1905	2.260.934	77.831	—	1.635.500	411.451	567.641
1906	2.295.933	139.751	287.618	2.239.250	456.716	364.594
1907	2.746.437	67.646	332.375	2.047.600	362.825	387.961
1908	3.065.097	33.245	281.265	2.050.000	430.129	670.513
1909	3.478.170	88.679	192.270	2.050.000	453.074	686.861
1910	3.571.514	70.017	118.814	2 500 000	386.245	663.732
1911	3.601.607	216.094	8.125	2.500.000	376.232	718.333
1912	4.033.053	34.014	7.500	2.500.000	479.618	883.687
1913	4.446.156	103.272	6.250	2.500.000	492.925	1.188.964
1914	4.851.074	720.833	5.000	4.000.000	682.953	1.127.223
1915	4.240.718	1.067.840	—	4.000.000	699.114	1.063.449

(1) Ce poste comprend les avances sur titres. Rapport du c.a. à l'AG du 28 septembre 1907.

(2) Changements dus à trois appels de versement, un rachat et deux augmentations.

MONTS-DE-PIÉTÉ ÉGYPTIENS
(*Le Journal des finances*, 13 octobre 1922)

Réunis en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes du dernier exercice se soldant par un bénéfice de 800.000 francs. Le dividende a été fixé à 35 francs. Un acompte de 15 francs ayant été mis en distribution le 1^{er} juillet, le solde, soit 20 francs, sera payé à partir du 1^{er} janvier 1923.

Annuaire Desfossés, 1925, p. 338 :

Société des monts-de-piété égyptiens (banque de prêts sur nantissements) :

Conseil : MM. J. Rostand, Ch. Monchicourt ²¹, P. Dervieu, R. Baron, M. Allain, A. Monchicourt ²², O. Maggior, Ch. Pierre ²³.
Service financier : CIC, CNEP, Banque privée.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 274 :
Société des monts-de-piété égyptiens (banque de prêts sur nantissements) :
Conseil : MM. J. Rostand, Ch. Monchicourt, P. Dervieu, R. Baron, M. Allain, A. Monchicourt, O. Maggior, Ch. Pierre.

ROSTAND, Jules
L'oligarchie financière et industrielle en France
(*Les Documents politiques*, juin 1929)

[Est ou a été] Administrateur : Comptoir national d'escompte [CNEP], Banque de l'Indochine, Crédit foncier argentin, Union pour le crédit à l'industrie nationale [Ucina], Compagnie française des mines du Laurium, Pyrites de Huelva, Ateliers de la Gironde, Société française de constructions mécaniques (Cail), Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériels d'usines à Gaz [Compagnie des compteurs de Montrouge], Compagnie générale française de tramways, Transports en commun de la région parisienne [TCRP], Compagnie française de construction de fours, Monts-de-piété égyptiens.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1577 :
Société des monts-de-piété égyptiens (banque de prêts sur nantissements) :
Conseil : MM. J. Rostand, Ch. Monchicourt, P. Dervieu, R. Baron, M. Allain, A. Monchicourt, O. Maggior, Ch. Pierre, E. Jacobs ²⁴.

MONTS-DE-PIÉTÉ ÉGYPTIENS
(*Le Journal des débats*, 28 novembre 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue le 26 courant, a approuvé les comptes de l'exercice 1928-29 qui se soldent par un bénéfice de 2.325.563 francs, contre 495.000 francs l'an dernier. Le conseil a jugé opportun d'exprimer tous les postes du bilan en monnaie française à partir de cet exercice. Un dividende de 50 francs a été voté, égal au précédent.

L'assemblée extraordinaire, convoquée pour le même jour, a été reportée au début de janvier.

²¹ Charles-Ernest Monchicourt (Valenciennes, 1866-Saint-Germain-en-Laye, 1929) : fils d'Achille Monchicourt (ci-dessus). Président de l'Union-Banque, Paris (1921). Voir [encadré](#).

²² André Mathieu Achille Georges (*André Georges*) Monchicourt (Valenciennes, 1893-Boulogne-Billancourt, 1979) : neveu d'Achille Monchicourt (ci-dessus). PDG de l'Union-Banque, Paris. Voir [encadré](#).

²³ Charles Pierre (Alexandrie, 10 janvier 1865-Segry, Indre, 5 nov. 1942) : directeur (1899), puis administrateur (1907) des Sultanats du Haut-Oubanghi. Voir [encadré](#). Achille Monchicourt fut témoin de naissance.

²⁴ Émile Jacobs (1881-1955) : fils cadet de l'agent de change belge Frédéric Jacobs (1836-1914) — administrateur, entre autres, de la [Société d'exploitations minières](#) (1901) — et d'Eulalie Van Kalck, belle-sœur d'Achille Monchicourt. Administrateur-directeur de la Caisse hypothécaire d'Égypte. Voir [encadré](#).

MONTS-DE-PIÉTÉ ÉGYPTIENS
(*Le Journal des débats*, 25 janvier 1930)

Une assemblée ordinaire, réunie le 2. janvier extraordinairement, a ratifié l'opération réalisée par le conseil, de l'émission, de 8 millions de francs d'obligations du nominal de 1.000 francs 5 % émises à 965 francs et remboursables en cinquante ans à partir du 1^{er} juillet 1935.

MONTS-DE-PIÉTÉ ÉGYPTIENS
(*Le Journal des finances*, 31 janvier et 2 février 1930)

Il s'agit, en réalité, d'une véritable banque de prêts sur nantissements. Elle pratique tous prêts sur nantissements d'objets mobiliers, de marchandises, et toutes avances sur nantissements de titres du gouvernement égyptien et sur hypothèques. C'est une affaire française dont, l'établissement en Égypte remonte à 1872. Elle possède deux sièges d'exploitation, au Caire et à Alexandrie. Le capital était de 4 millions en 1913. Il a été porté à 5 millions en 1928 par relèvement du nominal des actions de 500 a. 635. au moyen d'un prélèvement sur les réserves.

L'affaire est très fermée et il a fallu la réévaluation du bilan sur la base du franc nouveau pour faire apparaître en partie sa prospérité réelle. Le conseil a toujours montré la plus grande prudence dans les répartitions : de 1913 à 1923, le dividende est resté fixé à 35 francs. En 1925, il a été porté à 37 fr. 50 et en 1925 à 50 fr. À dater de cette époque, d'importants bénéfices de change sont venus grossir les produits de l'exploitation. De 1925 à 1926, les bénéfices sont passés de 322.000 fr. à 650.000 fr. pour atteindre 1.212.000 fr. en 1923 et 2.325.000 fr. en 1929. En dépit de cette progression rapide, le conseil n'a pas jugé bon de se montrer plus prodigue à l'égard des actionnaires qui, depuis quatre ans, se voient allouer un modeste dividende de 50 francs, correspondant à environ 10 fr. d'avant-guerre, soit moins du tiers ne celui qui leur était payé en 1913. alors que les bénéfices ont fait plus que décupler.

Pourtant, la situation financière de la société est loin de justifier une telle parcimonie. Voici comment, par suite de la réévaluation en francs stabilisés, le bilan au 30 juin 1929 se comparé au précédent :

	1928	1929
ACTIF		
Caisse et banques	1.286.067	272.507
Portefeuille	195.800	102.800
Magasins	5.670.909	—
Immeubles	508.814	—
Débiteurs	142.578	435.689
Agences Égypte :		
Prêts et intérêts acquis	—	29.386.997

PASSIF		
Capital	4.000.000	5.000.000
Réserves	1.546.137	23.178.042
Créditeurs	107.414	123.227
Bénéfice	1.212.747	2.325.563

Le poste « Agences d'Égypte », apparu au dernier bilan, représente le domaine propre de la société, constitué par ses immeubles et les nantissements qui lui sont restés acquis. En contrepartie, ressortent 23 millions de réserves sur différence de change. Quant à l'augmentation des bénéfices, qui n'est nullement en rapport avec l'importance des postes qui reflètent ordinairement l'activité propre d'une entreprise, elle laisse entendre que la société possède d'autres sources de profits que ses opérations de prêts. On aimerait notamment connaître ceux qu'elle retire des avoirs mobiliers et immobiliers compris dans le poste « Agences d'Égypte »

Sur la base des chiffres du dernier bilan, la valeur de l'actif net ressort à 30 millions et demi, attribuant à l'action une valeur liquidative d'environ 3.800 francs. Or, le titre s'échange actuellement vers 2.260. La politique d'extrême parcimonie suivie par les dirigeants de l'affaire n'est évidemment pas étrangère à la réserve que manifeste la Bourse à l'égard d'un titre dont le marché est, par ailleurs, fort étroit.

Mais des raisons plus précises peuvent expliquer cette anomalie. « On a fait courir à plusieurs reprises le bruit que la société allait procéder à une répartition de réserves. Or, à part l'élévation gratuite du nominal des actions de 500 à 625 francs, avantage d'ailleurs insignifiant pour les porteurs, le conseil n'a jamais envisagé pareille mesure. Loin de là : alors qu'il avait cette année l'occasion de faire participer les actionnaires, dans de bonnes conditions, au développement des affaires sociales, il a préféré avoir recours à un emprunt obligataire de 8 millions, trouvant sans doute plus économique de s'assurer les fonds moyennant un intérêt fixe de 5 %. On conçoit qu'il y ait de quoi décourager les plus patients et le Marché n'a pas manqué de marquer son désappointement.

À l'assemblée qui s'est tenue le 23 janvier dernier pour autoriser l'émission d'obligations, un actionnaire a protesté contre la parcimonie du conseil. Mais ce dernier occupe une situation qui paraît pour le moment inexpugnable et ne paraît nullement enclin à changer de méthode.

Quoi qu'il en soit, l'action Monts-de-piété égyptiens se traite actuellement à un niveau très inférieur à sa valeur réelle. Sans doute son rendement est-il minime et l'étroitesse de son marché rend-elle le titre susceptible de fortes variations. C'est en quelque sorte un billet de loterie, assez cher il est vrai, mais qui devrait « sortir immanquablement, plus ou moins longue échéance.

MONTS-DE-PIÉTÉ ÉGYPTIENS

(*L'Information financière, économique et politique*, 8 novembre 1930)

Les actionnaires de cette Société, réunis en assemblée ordinaire le jeudi 6 novembre, ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice écoulé se soldant par un bénéfice net de 2 millions 122.179 fr. 18. Ce solde a reçu la répartition suivante :

150.000 francs au compte impôts sur actions ;
475.000 francs au compte de Prévoyance ;
600.000 francs aux actions.

La somme restant disponible : 897.179 fr. 18, a été répartie conformément aux statuts :

6 % d'intérêt aux actions, soit 37 fr. 50 (sur lesquels 18 fr. 75 ont été payés le 1^{er} juillet dernier ;

12 fr. 50 à titre de premier dividende sur le capital versé ;

50 % du surplus à titre de dividende, soit 240.000 francs, et 50 % à titre d'amortissement, soit 240.000 francs, le reste étant reporté à nouveau, soit 17.179 fr. 18.

Conformément à cette répartition, les actions recevront, pour l'exercice écoulé, 80 fr. brut. Compte tenu de l'acompte de 18 fr. 75 déjà réparti, le solde de 61 fr. 25 sera mis en paiement à partir du 31 décembre prochain.

MM. Maggiar et Monchicourt ont été réélus administrateurs.

Le Conseil rappelle dans son rapport que, comme il l'avait indiqué l'an dernier, deux employés de l'agence du Caire avaient été arrêtés pour s'être fait faire, en dehors de leurs fonctions, des avances de fonds contre remise de fausses reconnaissances. Ces deux employés, après avoir été condamnés en première instance au maximum de la peine prévue par la loi égyptienne, ont vu leur condamnation réduite en appel à un an. et demi de prison.

En ce qui concerne les procès intentés à la Société par certains porteurs de fausses créances pour obtenir remise des objets figurant sur les dites reconnaissances ou réparation du préjudice à eux causé par la non-représentation des objets, le tribunal mixte du Caire, par jugement du 22 mars dernier, a débouté complètement les demandeurs. Appel a été interjeté de ce jugement, mais le conseil croit fermement que cet appel continuera à être favorable à la Société.

En terminant, le président a indiqué que les opérations sociales ont continué normalement et que l'exercice en cours s'annonce favorablement.

MONTS-DE-PIÉTÉ ÉGYPTIENS
(*Le Journal des finances*, 14 novembre 1930)

À la fin du mois de janvier (Cf. *Journal des finances* du 31 janvier), nous avons attiré l'attention sur l'action Monts-de-piété égyptiens qui se traite: sur le marché, en Banque au comptant ; elle cotait alors 2.260 fr. ; elle vaut actuellement: à 2.075 fr.

Cependant, les résultats du dernier exercice clos le 30 juin, confirment nos prévisions. Si les comptes soumis, à l'assemblée du 6 novembre se traduisent par des bénéfices, légèrement inférieurs à ceux de 1928-29 : 2.122.179 fr. contre 2.325.563 fr., le conseil n'en a pas moins proposé l'augmentation du dividende qui a été porté à 61 fr. 25 contre 50 fr. précédemment.

Le rapport se félicite de la bonne marche des opérations sociales ; avant de lever la séance, le président du conseil d'administration, après s'être déclaré absolument satisfait des résultats obtenus, a ajouté que la société espérait « continuer dans cette voie ».

C'est une espérance qui a toute chance de se réaliser, car les Monts-de-piété égyptiens ont, aujourd'hui tout près, de soixante ans d'existence et leur prospérité ne s'est jamais démentie.

Mais l'entreprise est très fermée, et les actionnaires ne profitent de cette prospérité que dans une mesure très modeste. Or, ce n'est pas tout de remplir une: tirelire ; encore faut-il la casser un jour ; la Société des monts-de-piété égyptiens ne s'y décide pas. Nous croyons cependant que les porteurs de ses titres, auraient tort de s'en séparer.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 298 :
Société des monts-de-piété égyptiens (banque de prêts sur nantissements) :
Conseil : MM. J. Rostand, A.G. Monchicourt, P. Dervieu, R. Baron, M. Allain, A. Monchicourt, R. Eid, Ch. Pierre, E. Jacobs, A. Maggiar.

MONTS-DE-PIÉTÉ ÉGYPTIENS
(*Le Journal des finances*, 15 janvier 1932)

Les MONTS-DE-PIÉTÉ. ÉGYPTIENS, qui ont détaché le 1^{er} janvier un coupon de 80 francs brut, soit 61 fr. 25 au nominatif et 58 fr. 50 au porteur, sont particulièrement bien achalandés à 1.345 contre 1.025.

MONTS-DE-PIÉTÉ ÉGYPTIENS
(*Le Journal des débats*, 15 juin 1932)

Mise en paiement, le 1^{er} juillet, d'un acompte de 18 fr. 75 par action nominative, et 16 fr. 50 par action au porteur, égal au précédent,

Annuaire Desfossés, 1933, p. 314 :
Société des monts-de-piété égyptiens (banque de prêts sur nantissements) :
Conseil : MM. J. Rostand, A.G. Monchicourt, P. Dervieu, R. Baron, M. Allain, A. Monchicourt²⁵, R. Eid, Ch. Pierre, E. Jacobs, A. Maggiar.

MONTS-DE-PIÉTÉ ÉGYPTIENS
(*Le Journal des débats*, 9 décembre 1933)

Les comptes de l'exercice 1932-1933, clos le 30 juin dernier, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire tenue le 7 décembre. Le solde créditeur de l'exercice s'est élevé à 1.556.524 f., auquel s'ajoute le report à nouveau de l'exercice précédent de 97.800 fr. Le dividende a été fixé à 80 fr. 10 par action, sur lequel il a déjà été effectué un versement de 20 francs. Le solde sera payable à partir du 20 décembre courant.

²⁵ André Frédéric Paul (*André Paul*) Monchicourt (Paris IX^e, 31 mai 1878-Paris XVIII^e, 2 août 1947) : neveu d'Achille Monchicourt (1831-1894). HEC 1899. Administrateur de la Société d'exploitations électriques, gazières et hydrauliques (1907), comptable. Chevalier de la Légion d'honneur.



Coll. Jacques Bobée
SOCIÉTÉ ANONYME
DES
MONTS-DE-PIÉTÉ ÉGYPTIENS
(BANQUE DE PRÊTS SUR NANTISSEMENTS)

Constituée par actes passés devant M^e DUFOUR et son collègue, notaires à Paris, le 17 février 1872, modifiés par diverses décisions des assemblées générales extraordinaires.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 29 décembre 1933

Capital entièrement remboursé
ACTION DE JOUISSANCE

FONDS SOCIAL : CINQ MILLIONS DE FRANCS,
divisé en 8.000 actions de 625 francs chacune
ACTION DE SIX CINQ CENT VINGT-CINQ FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Amortie de 60 francs par décisions des assemblées générales des 8 décembre 1932
et 7 décembre 1933.

Un administrateur (à gauche) : Dervieu
Un administrateur (à droite) : Monchicourt
Paris,
15 JAN. 1934

P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

MONTS-DE-PIÉTÉ ÉGYPTIENS
(*Le Journal des débats*, 24 novembre 1934)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1934 se soldent par un bénéfice net de 1.527.190 fr. contre 1.556.924 fr. l'an dernier. Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, le conseil proposera à l'assemblée du 6 décembre le maintien du dividende à 80 fr. par action.

Les assemblées d'hier
Monts-de-piété égyptiens
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 7 décembre 1934)

Approbation des comptes de 1933. Répartition votée : 30 fr. de remboursement du capital. Solde du dividende : 35 fr. 20.

MONTS-DE-PIÉTÉ ÉGYPTIENS
(*Le Journal des débats*, 5 novembre 1936)

Le bénéfice net de l'exercice au 30 juin ressort à 1.285.122 fr. contre 1.352.351 fr. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible s'établit à 1.388.679 fr. contre 1.452.690 fr. Le conseil n'a encore pris aucune décision quant au dividende. Le montant distribué l'an dernier avait été de 80 fr. 20, y compris un remboursement de 25 fr. sur le capital.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 322 :
Société des monts-de-piété égyptiens (banque de prêts sur nantissements) :
Conseil : MM. J. Rostand, A.P. Monchicourt, P. Dervieu, R. Baron, M. Allain, A. Monchicourt, R. Eid, Ch. Pierre, E. Jacobs, A. Maggiar.
Commissaires aux comptes : MM. Koller, Marbeau, Barbut.

MONTS-DE-PIÉTÉ ÉGYPTIENS
(*Le Journal des débats*, 29 septembre 1937)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier ne sont pas encore arrêtés mais, d'après les premières indications, le bénéfice d'exploitation semble devoir être sensiblement égal au précédent, lequel s'était chiffré à 16.164 livres égyptiennes. Il est à présumer que le conseil continuera à comptabiliser les opérations de la Société en Égypte sur la base de la valeur légale de la livre égyptienne, soit 1 livre égyptienne = 126 fr. 17. Dans ces conditions, le bénéfice en francs ne s'écarterait pas de celui de 1935-1936 qui s'était élevé à 1.285.122 francs, et partant la répartition avoisinerait celle de l'an dernier.

MONTS-DE-PIÉTÉ ÉGYPTIENS
(*Le Journal des finances*, 26 novembre 1937)

Les Monts-de-piété égyptiens se maintiennent au voisinage de 1.800. Le bénéfice d'exploitation des agences d'Égypte est revenu de 2.039.466 fr. pour l'exercice 1935-36 à 1.915.692 fr. pour l'exercice 1936-37, la livre égyptienne restant estimée à 126 fr. 17. L'agence de Beyrouth a laissé, cette année, un très léger solde positif au lieu d'une petite perte, de même que les agios et changes; le bénéfice net s'établit à 1.157.852 fr. au lieu de 1.285.122 fr.

Monts-de-piété égyptiens
(*Le Journal des débats*, 3 décembre 1938)

Les comptes au 30 juin 1938 font apparaître un bénéfice net de 526.283 francs contre 1.157.852 francs l'an dernier. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible s'élève à 528.409 francs contre 1.159.833 francs. On ne connaît pas encore les intentions du conseil quant à la répartition qui sera proposée à la prochaine assemblée. Rappelons que deux acomptes, l'un de 20 francs brut, l'autre de 10 francs net, ont déjà été payés.

MONTS-DE-PIÉTÉ ÉGYPTIENS
(*Le Temps*, 18 octobre 1939)

Les comptes de l'exercice 1938-1939 se soldent par un bénéfice net de 1.844.184 francs contre 526.283 pour l'exercice précédent.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 314 :
Société des monts-de-piété égyptiens (banque de prêts sur nantissements) :
Conseil : P. Dervieu, pdt ; A.-P. Monchicourt, adm.-dir. ; A. Maggiar, adm.-dir. ; R. Eid, adm.-dir. ; M. Allain, E. Jacobs, A.-G. Monchicourt, G. Maggiar, R. Baron, J. Dervieu.
Commissaires des comptes : MM. Koller, Marbeau, Barbut.

MONTS-DE-PIÉTÉ ÉGYPTIENS
(*Le Temps*, 23 mai 1940)

L'assemblée générale des actionnaires a fixé le dividende à 68 fr. 30, dont 22 fr. 50 au titre de remboursement du capital

Monts-de-piété égyptiens
(*Le Temps*, 14 janvier 1942)

Les derniers bilans mensuels parvenus à la société sont ceux arrêtés le 30 avril 1940. À cette date, les bénéfices bruts d'exploitation s'élevaient pour l'Égypte à 5.175.632 livres égyptiennes contre 5.405.799 précédemment.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 335 :
Société des monts-de-piété égyptiens (banque de prêts sur nantissements) :
Conseil : P. Dervieu, pdt ; A.-P. Monchicourt, adm.-dir. ; A. Maggiar, adm.-dir. ; R. Eid, adm.-dir. ; M. Allain, E. Jacobs, A.-G. Monchicourt, G. Maggiar, R. Baron, J. Dervieu.
Commissaires des comptes : MM. Koller, Marbeau, Barbut.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 364 :
Société des monts-de-piété égyptiens (banque de prêts sur nantissements) :
Conseil : P. Dervieu, pdt ; A. Maggiar, adm.-dir. ; R. Eid, adm.-dir. ; M. Allain, E. Jacobs, A.-G. Monchicourt, G. Maggiar, R. Baron, J. Dervieu, G. Ribot.
Commissaires des comptes : MM. Koller, Marbeau, Barbut.

André MAGGIAR (1886-1972), président-administrateur-directeur

Aérostier, puis aviateur.
Fils d'Octave Maggiar,
vendeur en gros d'allumettes à Paris
et administrateur délégué de la [Compagnie française des mines du Laurium](#).
Il apporte en 1929 sa maison à la Société allumetièrre française (Sweedish Match).
Président-administrateur directeur des Monts-de-piété égyptiens
à la suite de son grand-père maternel, Édouard Dervieu.
PDG, longtemps après son père, de la [Compagnie française de tramways \(Indo-Chine\)](#), Saïgon
administrateur de la [Société d'électricité et d'entreprises à Madagascar](#)
et des [Eaux et électricité de l'Indochine](#),
associé dans toutes ces affaires à la famille Allain.

Marié en 1914 à Germaine Kempf, fille de Paul Kempf (1856-1929),
maire de Louveciennes,
administrateur des [Nouvelles Galeries réunies](#),
des Magasins modernes ([Magmod](#)),
des chaussures [Enzel](#)
président de la chambre de commerce de Paris.
Dont Monique (ép. Roger Simon-Barboux), Claude et Alain.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 200 :
Société des monts-de-piété égyptiens (banque de prêts sur nantissements) :
Conseil : A. Maggiar, pdt-adm.-dir. ; A.-G. Monchicourt, adm.-dir. ; R. Eid, adm.-
contrôleur en Égypte ; E. Jacobs, G. Maggiar, R. Baron, J. Dervieu, A. Allain, A. Moulin ;
Jean Dervieu, secrétaire du conseil.
Commissaires des comptes : MM. Koller, Marbeau, Barbut.

MONTS DE PIÉTÉ ÉGYPTIENS

(*L'Information financière, économique et politique*, 14 mai 1954)

L'assemblée ordinaire du 12 mai a approuvé les comptes de 1953 se sol- I dont par un bénéfice net de 6.380.724 francs et voté un dividende de 656 francs net

MONTS DE PIÉTÉ ÉGYPTIENS

(*L'Information financière, économique et politique*, 21 août 1954)

Les bénéfices des agences d'Égypte ont été de 9.998.758 fr. en 1953 contre 8.371.487 fr. en 1952.

Compte tenu de 47.520 fr. contre 48.800 fr. de profit sur obligations rachetées et amorties, le total des produits bruts a atteint 10.046.278 francs contre 18.420.287 francs.

Après déduction de la nouvelle perte enregistrée par l'agence de Beyrouth, soit 203.662 fr. c. 181.542 fr., des frais généraux et constitution d'une provision pour litige de 1 million, le bénéfice net s'est élevé, rappelons-le, à 6.380.724 francs contre 5.688.428 fr., permettant la répartition d'un dividende net de 656 fr. Pour 1952, il avait été distribué à chaque action 352 fr. à titre de dividende et 140 fr. représentant un solde de remboursement de capital. Ces chiffres ont été établis en appliquant les taux de change de : 1.002 fr. pour 1 £ égypt. et 117 fr. pour 1 £ libanaise.

Le rapport du conseil fait observer que les événements qui se sont déroulés en Égypte pendant l'année écoulée n'ont pas entravé la marche des affaires de la société ; les opérations de prêts sur gages sont passés de £ égypt. 209.355 à fin 1952 à £ égypt. 250.216 à fin 1953.

Les différends de la société avec l'administration fiscale égyptienne n'ont guère évolué au cours de l'année 1953.

MONTS-DE-PIÉTÉ ÉGYPTIENS

[Desfossés 1956/218]

Siège : Paris, 16, rue de Léningrad.

Constitution : S.A. française, 5 mars 1872.

Objet : prêter sur nantissements d'objets mobiliers et marchandises en Égypte et dans tout le bassin méditerranéen (agence à Beyrouth) ; faire des avances sur nantissements de titres du Gouvernement égyptien, ainsi que sur hypothèques ; recevoir des fonds en dépôt, productifs d'intérêts ; émettre des obligations.

Conseil :

Maggiar (André)(1886-1972)[fils d'Octave Maggiar et de Marie-Louise Dervieu (fille d'Édouard)][ép. Germaine Kempf, fille du maire de Louveciennes. Enf. : Monique (ép. Roger Simon-Barboux), Claude, Alain], 218 (pdt-adm.-dir. Monts-de-piété égyptiens), 414 (pdg Compagnie française de tramways-Indochine), 1361 (Eaux et élec. de l'Indoch.).

Monchicourt (André-Georges)[1893-1979][neveu d'Achille Monchicourt (1831-1894), anc. pdt Laurium frs][PDG Banque Union], 218 (adm.-dir. Monts-de-piété égyptiens), 2220 (Affiches Gaillard)].

Eid (Raymond), 218 (adm.-contrôleur en Égypte Monts-de-piété égyptiens), 241 (adm.-dir. au Caire Crédit foncier d'Orient), 243 (Caisse hypothécaire d'Égypte).

Allain (André)(1896-1964)[Fils de Maurice Allain et d'Isa Wagner. Marié à une Dlle Bellanger], 218 (Monts-de-piété égyptiens), 414 (Compagnie fr. tramw.-Indochine), 1020 (Ateliers GSP), 1361 (Eaux+élec. Indoch.), 1407 (UCLAF), 1999 (dga Sucr. Brésil.).

Dervieu (Jacques)[fils de Paul, petit-fils d'Édouard], 218 (Monts-de-piété égyptiens).

Maggiar (Georges)[1896-1982][fils d'Octave Maggiar et de Marie-Louise Dervieu (fille d'Édouard)][frère d'André], 218 (Monts-de-piété égyptiens), 414 (Compagnie française de tramways-Indochine).

Moulin (A.), 218 (Monts-de-piété égyptiens).

Dervieu (Jean)[^{xx}/00], 218 (adm.-secr. du conseil Monts-de-piété égyptiens), 414 (Compagnie fr. tramw.-Indochine).

Commissaire aux comptes :

Marbeau (F.), 218 (comm. comptes Monts-de-piété égyptiens), 239 (comm. comptes Crédit foncier de l'Indochine).

J. Barbut : 414 (comm. comptes Compagnie frse de tramways-Indochine).

H. Koller

et Abdel Hamid Tawakol.

Atalla (Georges), 218 (dg ag. égyptiennes Monts de piété égyptiens).

CAPITAL SOCIAL : 6.400.000 fr., divisé en 8.000 actions de 800 fr., entièrement amorties.

À l'origine, 2.250.000 fr., divisé en 450 actions de 5.000 fr. ; en septembre 1888, les titres ont été divisés en actions de 500 fr. En septembre 1906, le capital a été ramené à 2.050.000 fr., puis porté en juin 1908 à 2.500.000 fr., en septembre 1913 à 4 millions. Puis Il a été augmenté à 5 millions en 1928 et à 6.400.000 fr. en 1939 par l'incorporation de réserves et l'élévation du nominal des actions de 500 fr. à 625 fr., puis à 800 fr.

OBLIGATIONS : 8.000 de 1.000 fr., 5 % demi-net, émises en 1930, remboursables en 50 ans à partir de 1935, soit au pair par tirage au sort annuel, soit par rachats en Bourse ; faculté de remboursement anticipé depuis 1935. Coupon annuel : 1^{er} décembre.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions, Sur le surplus : 10 % au conseil. Sur le solde : 2 % à titre de 1^{er} dividende aux actions sur le capital versé. Le surplus sera réparti à raison de 50 % à titre de dividende et 50 % à titre d'amortissement aux actions. Après amortissement total, le solde des bénéfices sera réparti entre toutes les actions de jouissance.

SERVICE DES TITRES, TRANSFERTS : Au siège social.

PAIEMENT DES COUPONS : Crédit industriel et commercial, Comptoir national d'escompte et Banque.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 65 (11 mai 1951), 94 et 66 (remboursement de capital), 64 fr. ; 67 (26 juin 1952), 154 fr. et 68 (remboursement de capital), 174 fr. ; 69 (15 juillet 1953), 352 fr. 70 (remboursement de capital), 140 fr. 71 (11 juin 1934), 656 fr. ; 72 (13 juin 1955), 820 fr.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Dividende total
1945	- 2.567	—
1946	1.600	—
1947	- 1.063	—
1948	3.157	351
1949	984	1.516
1950	1.691	1.686
1951	4.030	3.277
1952	5.688	5.358
1953	6.381	7.038
1954	9.000	8.889